



DEAUX PLAGE LE 7/09/2019

A partir de 15h00:

Tournoi de Beach Volley et Lancer de Tongs



LE MOT DU MAIRE



Un grand bonjour à vous tous chers amis.

La vitalité d'une commune et le « bien vivre » en son sein, se ressentent au travers d'un grand nombre de paramètres, toutefois plusieurs d'entre- eux restent primordiaux.

Tout d'abord, le budget communal, mon adjoint aux finances, Didier Salles et son équipe continuent de faire des miracles, après quelques années de disette durant lesquelles notre leitmotiv fut de redresser puis de conforter les comptes, nous sommes désormais entrés dans une ère plutôt favorable aux investissements, vous parcourrez, dans ce nouveau numéro de votre « Fil de Deaux », un article très explicite sur ce sujet.

L'urbanisme est également très important pour l'évolution de notre communauté, nous souhaitons rester un « petit village » convivial, toutefois la mise en place du PLU depuis maintenant deux années laisse place à un grand nombre de constructions permettant d'accueillir du « sang neuf » parmi nous.

Le plus grand bonheur qui m'est offert depuis maintenant 5 ans et demi de mandat est de voir, lorsque je suis en Mairie, jouer, crier, plaisanter, se disputer parfois, nos petits écoliers. Lorsque nous sommes élus, nous endossons d'énormes responsabilités et devons prendre des décisions pas toujours bien comprises. Je veux continuer à voir nos enfants prendre le chemin de l'école à pied, à vélo ou parcourir quelques centaines de mètres accompagnés de leurs parents, plutôt que de prendre un bus matin et soir pour rejoindre une autre école soumise au regroupement pédagogique comme cela existe dans la plupart des villages de l'agglomération, ainsi je répète une fois encore qu'il n'y aura aucune dérogation accordée (sauf cas exceptionnels) à ceux qui souhaitent envoyer leurs enfants étudier sur d'autres communes, pas plus que d'envoyer nos grandes sections à Vézénobres. Voici 3 ans, nous avons participé financièrement à la construction de la nouvelle maternelle de cette commune avec laquelle nous sommes liés au travers d'un syndicat, le SIEM. Vézénobres devait accueillir un nombre incalculable de nouvelles têtes blondes et remplir les nouveaux locaux, la commune de Deaux n'est pas responsable si un grand nombre de nouveaux venus ont disparu

LE MOT DU MAIRE



Les associations, enfin, grâce à leur énergie apportent la sève du « mieux vivre » communal. Je remercie encore une fois tous les bénévoles qui s’y impliquent au quotidien. C’est avec tristesse que nous laissons derrière nous 20 ans de « traces de Deaux » managés par la pétillante Brigitte MAURIN, mais gageons que de nouvelles idées vont émerger et conduire certains d’entre-nous à créer de nouveaux projets portant haut les couleurs de la commune. L’association des parents d’élèves, les Fêtes Deauxoises et A Deaux Mi No font preuve d’un tel dynamisme qu’elles remplissent à satiété le calendrier des festivités, un grand merci pour leur implication. J’en profite pour souhaiter une douce et agréable retraite à Marie DONZEL secrétaire historique d’A Deaux Mi No , bienvenue à Linda NOEL, sa remplaçante.

Avant de vous laisser prendre connaissance de votre fil de Deaux, je souhaite en toute humilité reprendre une pensée hautement philosophique de mon auteur préféré Frédéric DARD:

Citation

C'est quand les gens sont les pires avec toi qu'il faut que tu t'appliques à être encore meilleur.

Bonne lecture, amitiés sincères à vous toutes et tous.

Laurent Brunel

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 1
PÊLE-MÊLE	Page 4
ACTUALITÉS	Page 5
BIEN VIVRE ...	Page 11
EN BREF	Page 13
INFOS PRATIQUES	Page 18
ÉTAT CIVIL	Page 19
CA S’EST PASSÉ	Page 20



PÊLE—MÊLE



REPAS DES AINÉS-CCAS



DÉPART DE MARIE DONZEL
A LA RETRAITE



JOURNÉE JEUX
DE SOCIÉTÉ



20 ANS
DES TRACES DE DEAUX



KERMESSE DE L'ÉCOLE



CARNAVAL DE L'APE



MARCHE DU 1ER MAI
A DEAUX MI NO



FÊTE DE ADEAUX MI NO



MARCHE NOCTURNE-A DEAUX MI NO



FÊTE DES VOISINS



LOTO—APE



CHASSE AU TRÉSOR-APE



VŒUX DU MAIRE ET DE SON CONSEIL



FÊTE DE DEAUX—LES FÊTES DEAUXOISES



CONCOURS DE BOULES—APE



©frasiltra - FreeVector.com

ACTUALITÉS



©frasiltra - FreeVector.com

LE BUDGET COMMUNAL

Lors de sa réunion du 10 avril 2019, le conseil municipal a voté le budget primitif ainsi que les deux budgets annexes de la commune (assainissement et ZAC).

En amont du vote du budget primitif, le conseil municipal a examiné le compte de gestion 2018 transmis par la DGFIP ainsi que le compte administratif. L'examen de ces deux documents a fait ressortir un excédent budgétaire, le conseil municipal a décidé d'utiliser l'intégralité de cet excédent pour investir sur le territoire communal.

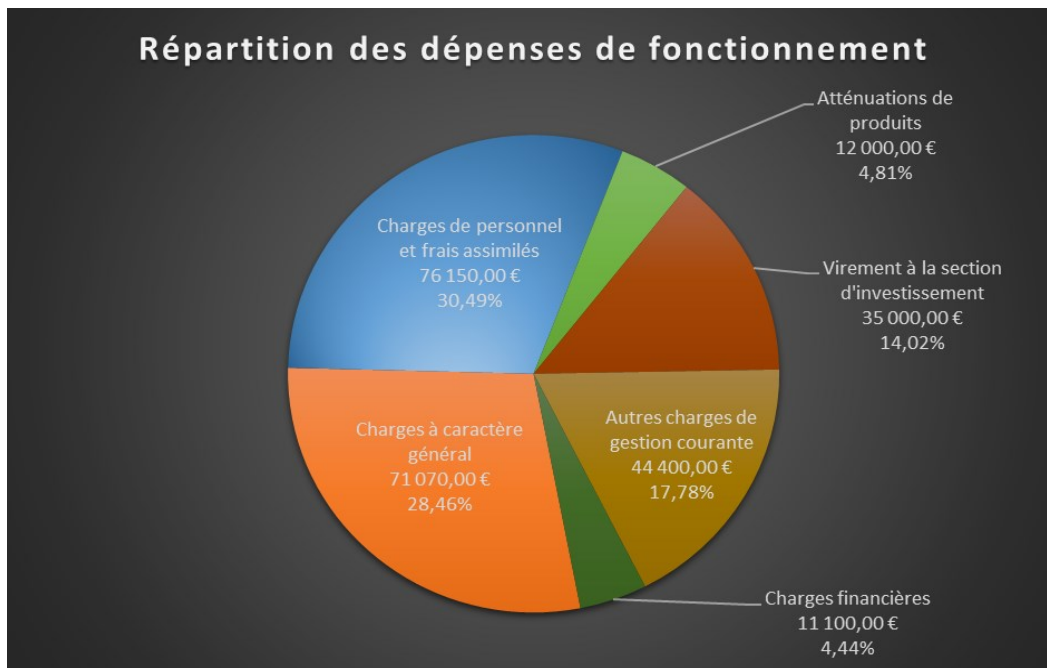
Le budget primitif le futur et le concret

Lors de ses réunions de préparation du budget, la commission finances composée de Sébastien ANDRE, Laurent INSA-LACO, Didier SALLES, et Yves TAFFORIN, s'était fixé 2 grands objectifs :

- Ne pas augmenter la pression fiscale,
- Maintenir un niveau d'investissement conséquent sans alourdir la dette.

Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, les dépenses ne peuvent être financées que par les ressources propres et en aucun cas par des emprunts.



La prévision des dépenses de fonctionnement est en légère augmentation par rapport à 2018. Cette augmentation est exclusivement due aux obligations légales de débroussaillage. Pas moins de 20000 € sont provisionnés afin de faire procéder au débroussaillage des chemins et terrains communaux.

Le conseil municipal a souhaité maintenir à l'identique son soutien au tissu associatif communal : les subventions versées aux associations représentent 2.23 % du budget communal.

Les taux de taxes locales restent inchangés depuis 4 ans.



©Trueillitru - FreeFactors.com

ACTUALITÉS



©Trueillitru - FreeFactors.com

La baisse de dotations de l'Etat continue inexorablement : 1699 € en moins par rapport à 2018. Si l'on cumule la baisse de dotation depuis 2014, ce n'est pas moins de 56639 € qui ont été amputés aux recettes de la commune.

L'investissement

Les premiers effets de la programmation budgétaire pluriannuelle se font sentir. Ce n'est pas moins de 171000 € d'aménagement et travaux qui sont enclenchés cette année :

Agrandissement du foyer : 61000 €,

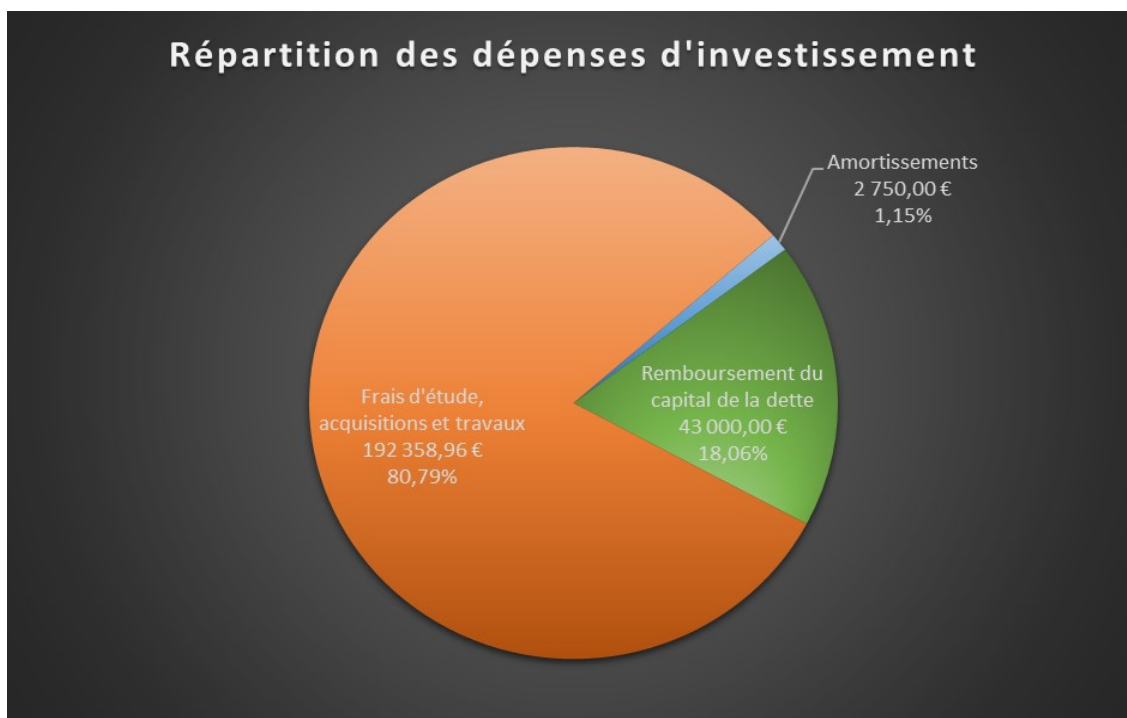
1^{ère} tranche de l'agrandissement du cimetière : 40000 €,

Réfection des voiries : 60000 €,

Accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées : 10000 €,

La baisse de remboursement du capital de la dette communale a été intégralement injectée dans le projet d'agrandissement du foyer (18000 €)

Répartition des dépenses d'investissement



En conclusion, la résolution de l'équation :

baisse des dotations de l'Etat + gel des impôts locaux = investissements pour le village

trouve sa solution dans le budget 2019 et l'investissement de l'équipe municipale.

Les budgets annexes

Le budget annexe de la ZAC, contrairement à nos prévisions, continue à être présent. En effet, des retards, liés aux acquéreurs, pour la passation des actes de vente n'ont pas permis de le clôturer fin 2018. Des frais financiers très limités, à la charge de la commune, sont donc générés ; le remboursement de l'emprunt au fil des ventes les a limités.

Le budget annexe assainissement n'attire pas de commentaire particulier, il sera clôturé le 1^{er} janvier 2020 lors du transfert total de la compétence assainissement à Alès Agglomération (transfert rendu obligatoire par la loi **NoTRE**).



ACTUALITÉS



©Trueilltra - FreeVector.com

©Trueilltra - FreeVector.com

L'analyse des finances de la commune par la Direction des Finances Publiques

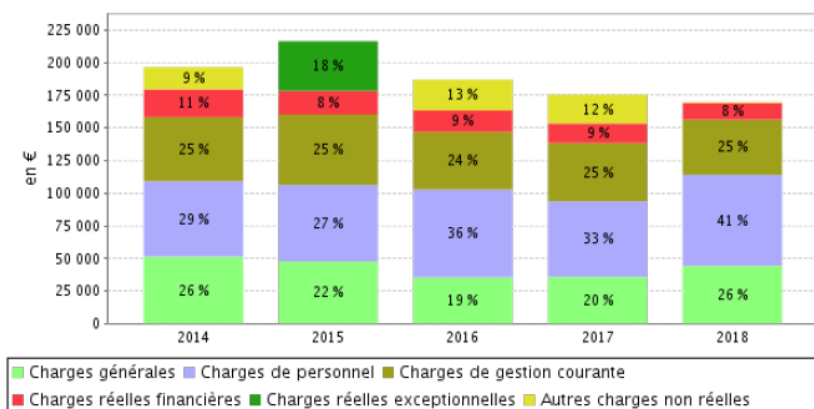
Nous avons reçu en début d'année le document de valorisation financière et fiscale de la commune pour l'année 2018. Ce document, synthèse de la santé financière de la commune depuis 2014, fait ressortir la gestion des deniers de la commune ainsi que la comparaison avec les communes identiques au niveau départemental, régional et national.

Voici quelques extraits (graphiques) de ce document :

Dépenses de fonctionnement

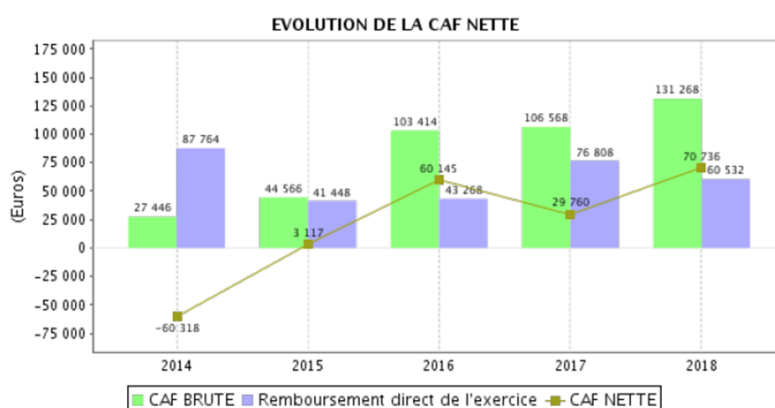
En €/hab	2018			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	64	187	217	198
Charges de personnel	101	295	318	273
Charges de gestion courante	61	107	117	111
Charges réelles financières	18	21	25	19
Charges réelles exceptionnelles	0	3	3	5

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Attention: Il ne faut pas comparer les pourcentages entre les différentes années. Seul le cumul est comparable

Capacité d'autofinancement (financer les travaux sans emprunter)





©frasiltra - FreeVectors.com

ACTUALITÉS



©frasiltra - FreeVectors.com

L'investissement

2018

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	45	314	305	286
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	87	64	78	69

2018

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	33	55	53	47
Recettes liées aux emprunts	0	95	79	76
Subventions et participations d'équipement reçues	44	76	81	70

Ces deux tableaux méritent une petite explication : en regardant les chiffres on pourrait croire que l'investissement sur la commune au regard des autres est mineur. Mais en comparant les ratios dépenses sur recettes, Deaux n'a pas à rougir de son investissement :

Deaux	1.71
Département	1.67
Région	1.79
National	1.79

Notamment avec un point clé : 0 € d'emprunt

En conclusion :

La direction des finances publiques n'a pas émis d'observation négative. Ceci prouve le sérieux de la gestion communale.



©Trusillita - FreeVectors.com

ACTUALITÉS



©Trusillita - FreeVectors.com

TRAVAUX DE VOIRIE

Suite à l'appel d'offres sur les travaux de voiries, attribué à l'entreprise GIRAUD, la rue Maurice VIRE va faire peau neuve d'ici la fin de l'année, veuillez excuser par avance les désagréments qui interviendront inmanquablement lors de l'exécution de ces travaux.

Par la même occasion, la subvention des amendes de police, arrachée de haute lutte nous permettra d'installer deux plateaux ralentisseurs sur cet axe très fréquenté.

Nous en profitons pour remercier **Frédéric GRAS** et **Marie Christine PEYRIC**, nos conseillers départementaux, pour leur implication et leur soutien indéfectible.



Projet de réfection de voirie et de plateaux ralentisseurs Rue Maurice Vire



©frasiltra - FreeVectors.com

ACTUALITÉS



©frasiltra - FreeVectors.com

RÉNOVATION DE LA CUISINE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Début Juin nous avons été informés par Alès Agglomération d'un changement de fonctionnement concernant la livraison de la nourriture de nos petits. En effet, dans un souci écologique et surtout gustatif, la nourriture sera livrée en bac gastronomique (bac inox) en lieu et place des multiples barquettes plastiques. Ce nouveau mode de livraison a impliqué un audit de notre cantine. Il fait ressortir que des aménagements sont nécessaires :

- Changement de réfrigérateur (à la charge d'Alès Agglomération)
- Changement des fours (à la charge d'Alès Agglomération)
- Changement du bac de plonge (à la charge de la mairie)

Afin d'être en conformité avec les cuisines de restauration collective, il est également obligatoire d'enlever toutes les parties en bois présentes, de refaire le revêtement du sol et des murs. Ces travaux sont intégralement à la charge de la commune.

Vu la date tardive de cette demande, il ne nous sera pas possible de faire réaliser ces travaux pour la rentrée scolaire de septembre. D'autres communes sont dans ce cas et une solution palliative a été trouvée afin que nos petits puissent bénéficier des repas en bac gastronomique.

Des devis pour les aménagements sont en cours et en fonction du montant (dépense non prévisible pour le vote du budget 2019) , ils seront réalisés soit en fin d'année, soit en 2020.



DISTRIBUTION D'EAU A LA FONTAINE

Suite à un épisode de canicule et des températures ne descendant pas en dessous de 30 degrés la journée depuis de nombreuses semaines, les cours d'eaux sont à un niveau très bas . Si vous vous promenez vers la Droude ou le Lavoir vous constaterez que l'eau devient stagnante et il n'est prévu aucune amélioration dans l'immédiat.

En date du 5 Juillet , le préfet, par arrêté préfectoral **N°30-20190705-003** a décidé de passer notre commune au niveau vigilance. Ceci implique pour l'instant certaines restrictions d'eau notamment des horaires pour les arrosages des jardins privés, le remplissage des piscines et la distribution d'eau aux fontaines .

En application de cet arrêté , la fontaine est donc fermée **de 8h00 à 20h00** jusqu'à nouvel ordre. Il est à prévoir que les limitations provisoires de l'usage de l'eau deviennent plus drastiques si la sécheresse persiste.





BIEN VIVRE ENSEMBLE



Les obligations des riverains en matière d'entretien des fossés

LE RIVERAIN DOIT MAINTENIR LE LIBRE ÉCOULEMENT DES EAUX : Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code Civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

LE RIVERAIN DOIT ENTRETENIR SON FOSSÉ RÉGULIÈREMENT :

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toute nuisance à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

QUE FAIRE QUAND UN FOSSÉ EST SITUÉ EN LIMITE DE PARCELLE ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil).

COMMENT ENTRETENIR SON FOSSÉ .

Les opérations d'entretien à mener sont :

Le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver)

Le curage et le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques

Le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;

L'élagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne ;

Le curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 - 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.



BIEN VIVRE ENSEMBLE



Rappelons que, conformément à l'article R216-13 du Code de l'Environnement, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de détruire totalement ou partiellement des fossés évacuateurs et/ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux.

Si un fossé privé, par défaut d'entretien, engendre un risque pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police peut y faire exécuter des travaux d'office (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). La collectivité en charge des travaux émet les titres de recettes et les adresse au Trésor Public, ce dernier envoie les avis de commandement à payer aux propriétaires défaillants.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- **Râteau à feuille** voir aspirateur souffleur/broyeur portable pour le ramassage des feuilles
- **Débroussailleuse** pour le fauchage
- **Sécateur** voir tronçonneuse pour l'élagage
- **Bêche plate** pour le curage
- **Equipements de protection individuelle**

CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER

- **Rectifier ou recalibrer le fossé** lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- **Désherber ou utiliser des produits chimiques** (herbicides, pesticides...) à moins de 5 m du fossé
- **Curer « à blanc »** le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- **Pratiquer un entretien trop régulier et uniforme** en particulier entre avril et juillet

12 Les nuisances sonores

Les beaux jours sont là, les jardins ont besoin d'entretien mais malheureusement il est constaté encore et encore des infractions de nuisances sonores le dimanche. Pour le bien être de vos voisins et de votre entourage, respectez les arrêtés préfectoraux . (Voir ci-contre)
Plus d'infos sur le site de la mairie:

<https://deaux.fr/fr/rb/268153/nuisances-sonores>



Réglementation relative aux bruits de voisinage.

(Arrêté préfectoral 2008-193-7)

En règle générale, il est interdit d'utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivants:

- de 8h 30 à 19h 30: les jours ouvrés,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h: les samedis,
- de 10h à 12h: les dimanches et jours fériés.

De même les travaux bruyants sont interdits:

- Tous les jours ouvrables de 20h à 7 h,
- **Toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf interventions en urgence pour nécessité publique.**



EN BREF ...



L'AGENDA ACCESSIBILITÉ

Nous vous indiquons dans le Fil de Deaux N° 28 , que l'ensemble de nos ERP avaient été audités par la société **SOCOTEC**, dans le but d'établir un diagnostic de la mise en conformité à l'accessibilité.

Le rapport du 5 Novembre notifie sept écarts vis-à-vis de la réglementation, donnant lieu à des préconisations de travaux

- 1— Absence de passage piéton entre le parking extérieur et la mairie .
- 2—Ressauts et fentes excessifs sur les paillasons et seuils de portes d'entrée.
- 3—Absence de place de stationnement **PMR (Personne à Mobilité Réduite)** devant l'accès du foyer
- 4—Vantail de porte avec une largeur insuffisante entre le hall d'entrée et le foyer
- 5—Absence de contraste visuel sur les vantaux d'accès à la mairie
- 6—Absence de lave main à l'intérieur du WC PMR à l'intérieur du foyer
- 7—Lavabo commun inadapté dans les blocs sanitaires du foyer.

Les propositions de travaux ont été présentées par Laurent Brunel à la commission d'accessibilité le 4 Avril 2019 . L'ensemble des suggestions a été validé par celle-ci , elle a ainsi émis un avis favorable à notre agenda d'accessibilité. Les travaux commenceront prochainement...

Dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées, nous sommes tenus de récupérer la salle située à l'entrée du foyer, gracieusement prêtée à A Deaux Mi No depuis plusieurs années. Nos adjoints Stéphane ALLIGNOL et Eric VERGNET préparent la mise en conformité de la bibliothèque actuelle de façon à accueillir le nouveau bureau de l'association phare du village, dès la rentrée prochaine.

En Bref ...

13



Sous commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public



Séance du jeudi 04 avril 2019

N° 16 DEAUX AT 101 19D0001
Mise en conformité totale de la mairie et du foyer
Le Village
COMMUNE
Rapporteur Mairie

<input type="checkbox"/> DEMANDE :	
<input checked="" type="checkbox"/> d'autorisation de travaux	<input type="checkbox"/> d'agenda d'accessibilité programmée
<input type="checkbox"/> de dérogation travaux	<input type="checkbox"/> de dérogation pour période Ad'AP supplémentaire
<input type="checkbox"/> d'autorisation d'ouverture	
<input checked="" type="checkbox"/> Entendu le rapport du(es) service(s) instructeur(s) en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.	
<input type="checkbox"/> Vu le rapport du groupe de visite.	
<input type="checkbox"/> NON EXAMINÉ	
<input type="checkbox"/> quorum non atteint <input type="checkbox"/> autre :	
<input checked="" type="checkbox"/> AVIS FAVORABLE	<input type="checkbox"/> AVIS DEFAVORABLE
<input type="checkbox"/> avec prescriptions mentionnées au rapport	
<input type="checkbox"/> avec prescriptions particulières :	
Le projet fera l'objet d'une visite de réception par :	
<input type="checkbox"/> Sous commission départementale <input type="checkbox"/> Groupe de visite de la sous-commission	
ou : <input type="checkbox"/> Attestation de prise en compte des règles concernant l'accessibilité L. 111 - 7 - 4 et R. 111 - 19 - 27 du CCH	
A Nîmes, le 04 avril 2019	La présidente, Corinne BOISSIN





EN BREF ...



ÉCLAIRAGE PUBLIC : LES LED ARRIVENT

Depuis quelques semaines , la société SPIE intervient sur la totalité du parc d'éclairage public de la commune, soit **99 lampadaires**.

En effet, grâce aux subventions Européennes, en partenariat avec Alès Agglomération, les luminaires de la commune vont être remplacés et équipés de lampes Led beaucoup moins énergivores que les ampoules classiques. Ainsi, grâce à cette technologie, **80% d'économie** seront réalisés à terme, notamment car nous aurons la possibilité de moduler la puissance lumineuse en fonction de certaines tranches horaires de la nuit



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Cette année encore , nous avons décidé d'embellir le village en plantant des fleurs dans les jardinières face à la mairie et celles présentes sur le pont.

Nous avons malheureusement constaté le lendemain de la plantation que trois plants avaient été volés la semaine d'après c'est à nouveau une bonne partie des pieds sur le pont qui ont été violemment écrasés.

Après avoir remplacé ces fleurs, nous avons constaté à nouveau la semaine d'après que certaines avaient disparu.

Il est vraiment regrettable de constater ces incivilités dont les fleurs font les frais chaque année, alors qu'il est bien plus sympathique de vivre dans un village fleuri.





EN BREF ...



EN ATTENDANT L'EXTENSION DU FOYER

Notre vieille bâche accolée au foyer, après avoir accueilli nombre d'évènements et festivités sous sa protection, a rendu l'âme voici quelque temps. L'association des fêtes Deaumoises nous prête un de ses deux Barnums, photo ci-jointe, en attendant la construction de l'extension du foyer, budgétisée dès cette année et qui devrait être achevée courant 2020.



REGROUPEMENT DE FIOUL

Le regroupement de fioul sera reconduit cette année encore . En effet suite à l'énorme succès de l'année dernière avec, pour rappel, la livraison de 38 foyers , nous relançons l'opération.

Toutes les commandes peuvent être réalisées via le formulaire en ligne sur le site www.deaux.fr ou en retirant un bon de commande en mairie.



Vous avez jusqu'au 15 Septembre 2019

LE SITE INTERNET

C'est le 5 Juin , que le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne. Plus moderne, plus pratique et plus convivial, celui-ci s'adapte automatiquement à toutes les résolutions , du téléphone mobile en passant par la tablette et votre ordinateur.

Vous pouvez y découvrir de nombreuses nouveautés, de nouvelles rubriques et des nouveaux formulaires notamment pour la réservation en ligne du foyer . Des accès directs vous simplifient aussi la navigation.

Nous tenons à remercier aussi certains contributeurs de la commune pour les photos et les articles qu'ils nous ont fournis (*Grégoire Abitan, Goupil30 et André Brunel*)

Bienvenue à DEAUX

Recherche

Notre village ▾ Vie Municipale ▾ Vivre à Deaux ▾ Urbanisme ▾ Services publics ▾ Associations ▾ Au fil de Deaux

Actualités

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Accès directs

- MENUS CANTINE
- FIOUL
- TÉLÉALERTE
- LOCATION FOYER
- PLU
- CONTACTEZ NOUS



EN BREF



CLIMATISATION DU FOYER COMMUNAL

Notre foyer communal est désormais équipé de 3 climatiseurs réversibles dernière génération, beaucoup moins énergivores et plus simples à utiliser que les précédents en mode chauffage et apportant une fraîcheur inestimable en période de forte chaleur. Un fonds de concours d'Alès Agglomération nous a permis de réaliser cet investissement. Travaux réalisés par l'entreprise Deauxoise Energytech.



LES OBLIGATIONS LEGALES DE DÉBROUSSAILEMENT

Tous les propriétaires de la commune ont reçu en Mars dernier un courrier recommandé précisant leurs devoirs concernant les obligations légales de débroussaillage. Sachez que la commune est également très impactée par cet arrêté, votre conseil municipal a été tenu de lancer un appel d'offres de façon à se mettre en règle. Les travaux d'élagage et de débroussaillage des parcelles communales, échelonnés sur plusieurs exercices au vu des montants engagés, ont été attribués à l'entreprise Rieu de Carpentras.

Une réunion sur les OLD a lieu en partenariat avec la commune de **Vézénobres**, le **Mardi 8 Octobre** prochain à 18h, à la salle Charles Pagès en présence de la gendarmerie, du SDIS et de la DDTM. Vous êtes tous conviés à y assister et prendre les renseignements nécessaires.

Les contrôles débuteront à partir du mois de Janvier prochain.

Article L134-6 du code forestier

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique, pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts, dans chacune des situations suivantes :

- 1° Aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ; le maire peut porter cette obligation à 100 mètres ;
- 2° Aux abords des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie ;
- 3° Sur les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé, ou un document d'urbanisme en tenant lieu ;
- 4° Dans les zones urbaines des communes non dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ; le représentant de l'Etat dans le département peut, après avis du conseil municipal et de la commission départementale compétente en matière de sécurité et après information du public, porter l'obligation énoncée au 1° au-delà de 50 mètres, sans toutefois excéder 200 mètres ;
- 5° Sur les terrains servant d'assiette à l'une des opérations régies par les articles L. 311-1, L. 322-2 et L. 442-1 du code de l'urbanisme ;
- 6° Sur les terrains mentionnés aux articles L. 443-1 à L. 443-4 et L. 444-1 du même code.



EN BREF



ALERTE SUR LES RISQUES MAJEURS

Lors de notre dernière campagne téléphonique pour l'alerte rouge canicule du 27 Juin nous avons eu un retour important d'appels non reçus. Tous les Deauxois abonnés sont automatiquement intégrés dans la base de donnée grâce aux mise à jour des annuaires électroniques, mais 44 % des titulaires de ces lignes ne possèdent pas de répondeur pour enregistrer les messages, l'appel est donc signalé comme non parvenu.

L'objectif de ces alertes est de vous informer par tous les moyens des risques majeurs en cours ou de tout autre information importante pouvant toucher votre sécurité ou votre santé.

Si vous souhaitez absolument les recevoir à tout moment nous vous conseillons vivement de compléter le formulaire en ligne sur le site de la mairie et nous communiquer votre numéro de téléphone mobile.

L'avantage de la téléphonie mobile est l'enregistrement du message sur votre répondeur même si votre smartphone est éteint, un SMS est envoyé simultanément au message vocal



Ne prenez aucun risque, si vous n'avez pas reçu la dernière alerte, inscrivez votre numéro de portable sur

<https://deaux.fr/fr/rb/263304/inscription-telealerte>

17

ACHAT D'UNE REMORQUE

Notre assurance nous a indiqué récemment ne plus pouvoir assurer la tondeuse autoportée lors de ses déplacements sur route.

Cet équipement, qui date un peu nécessiterait une homologation et une immatriculation, mais le coût de ses interventions est trop important pour notre budget et l'achat d'une machine neuve ne serait pas justifié.

Il a donc été décidé de l'achat d'une remorque sur laquelle Jean-Claude BELEGOU charge la tondeuse pour atteindre les lieux à entretenir, il peut ainsi l'utiliser pour des transports de matériels en complément de la benne du véhicule.





INFOS PRATIQUES



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 04 66 83 50 37

Urgences (portable) : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18/112

Centre anti-poison (Marseille) : 04 91 75 25 25

SPA : Contacter la Mairie

Office du tourisme : 04 66 83 62 02

Ecole de Deaux : 04 66 83 66 09

Crèche Vézénobres : 04 66 83 12 67

Crèche Mejannes les Ales : 04 66 86 34 06

EDF : 09 69 36 66 66

VEOLIA : 09 69 32 35 52

RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 14h00 à 18h00

Mardi de 9h30 à 13h00

Jeudi de 13h00 à 16h30

Vendredi de 8h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mercredi de 14h00 à 16h00

Horaires d'ouverture de la déchetterie:

Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00

Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 16h45

Ramassage des ordures :

Déchets ménagers: Mardi et Vendredi matin

Tri sélectif : Mercredi matin

AGENDA

7 Septembre 2019 19h00 : Repas de l'amitié

8 Octobre 2019 18h00 à VÉZÉNOBRES : Réunion sur les OLD



Depuis le 14 Mai Julia Gomes et Jérémy Leblanc vous attendent dans leur boulangerie fournil "**Les enfants du levain**" au 7 chemin des Ruisseaux à Deaux.

Tous deux issus de familles de boulangers et nouveaux arrivants sur la commune ils ont décidé d'ouvrir leur propre boulangerie. Ils ont choisi d'aménager le fournil sur leur lieu de résidence pour être présents auprès de leurs trois enfants et répondre aux besoins d'une clientèle de proximité.

Ouverture de 7H30 à 12H30 et de 16H30 à 18H30

Fermé le samedi après-midi et dimanche

Pains spéciaux, pain au levain, baguette tradition, Viennoiseries, Snacking, sur commande la veille pour le lendemain.

Tél. : 06.50.08.53.49.

ETAT CIVIL

MARIAGES

29 Juin 2019 : Claude LEONETTI & Christine VILLIARD

20 Juillet 2019 : Marjorie MARC et Chloé DECOUT



Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés ...

NAISSANCES

Gabriel CAMPOS né le 28 Novembre 2019

Antonin PERRIN né le 05 Juin 2019

Valentin PRADEILLES né le 17 Juin 2019



Bienvenue et longue route à ces petits bouts ...

Félicitations aux parents...

DÉCÈS

Francine PICAZO veuve TANITTE décédée le 27 Novembre 2018

Marie-antoinette COMPAGNI veuve CHIGHINE décédée le 19 Avril 2019

Raymonde URTIS veuve TABONE décédée le 02 Juin 2019

Danielle BEAU décédée le 9 Juillet 2019

Toutes nos condoléances aux familles...





ÇA S'EST PASSÉ ...



Année 73-74 devant l'ancien "complexe" communal

Lucien VEYRON-Laurent BRUNEL-Véronique NÉGRON-Bruno VEYRON-Denis BOTELLA-François POIRIER-Bernadette BERBON

Patricia FOURNIER-Yves VEYRON-Michel VEYRON-Corinne MARTIN-Michelle BERBON-Christine BERBON-Marianne MEZZAFONTE-Brigitte FOURNIER-Bernard VEYRON

Daniel VEYRON-Isabelle NIEL-Corinne FLOURET-Véronique VEYRON



Tony NIBOUREL—Jérémy BLANQUET-Manon VEYRON-Anaïs TOULOUSE-Léa DUCROS-Alexandre BRUNEL

Jennifer MARINO-Coralie CHEVALIER-Manon ROUSSEL-Laurie BERNARD-Marine BEAU-Ophélie PAVEYRANE

Alexandre GUILVARD-Martin BAIGUINI-Rémy DIET-J.Fred LYX-Loïs BRUGUIERE-Jérémy ROUSSEL-Jennifer PRÉCIGOUT

Candice MOLEINS-Loïc PUERTAS-Manon TOULOUSE-Johana PUEL-Julie ROCHE-Etienne LEFEBVRE-Hugo DUCROS-Axel GODAU-Teddy LANDION-Melissa NIBOUREL-Laura VACCARA

Claire-Anaïs MARJOLLET-Anthony PUEL-Loïc LESPINASSE-Marine BRUGUIERE-Jade CONSTANT-Maverick BRUNEL-Maéllis CONSTANT-Estelle ALLIGNOL-Thomas RANC- Pierre DOWEY